

5.2 Code des frais de construction CFC - Définitions

		Description
2	Bâtiment	Les frais afférents au bâtiment comprennent toutes les prestations pour des travaux de construction destinés à rendre le bâtiment utilisable durablement par ses occupants. Il s'agit de travaux servant à construire les espaces appropriés (excavation usuelle, gros oeuvre, aménagements intérieurs) et à créer les conditions de confort nécessaires en matière d'hygiène, d'éclairage, de conditionnement d'air et de circulation
20	Excavation	Excavation de grand volume, adjudgée en règle générale à des entreprises spécialisées; ce groupe contient les terrassements liés à l'excavation de fouilles pour le bâtiment ainsi que les installations de chantier nécessaires. Délimitation: les terrassements effectués par l'entreprise de maçonnerie figurent dans la rubrique CFC 211.3
200	Poste d'attente	
201	Fouilles en pleine masse	
201.0	Installations de chantier	Installations de chantier nécessaires à l'exécution de la fouille en pleine masse, contenu identique à celui de la rubrique CFC 114.0 et CFC 211.0
201.1	Terrassements	Travaux de terrassement liés à l'exécution de la fouille en pleine masse. Délimitation: les déplacements de terre liés au déblaiement et à la préparation du terrain figurent dans la rubrique CFC 114, ceux en relation avec les étaiyages et blindages de fouille dans CFC 173, les ancrages dans CFC 174, l'épuisement de surface dans CFC 176.0, l'abaissement de la nappe phréatique dans CFC 176.1, les fouilles exécutées par l'entreprise de maçonnerie y compris blindages et épuisement de surface dans CFC 211.3, les déplacements de terres pour l'aménagement extérieur dans CFC 401
201.2	Matériau contaminé	Evaluation, prélèvement d'échantillons, marquage, mise en dépôt, transport, inactivation et élimination de matériau contaminé
209	Divers	
21	Gros oeuvre 1	Le gros oeuvre comprend tous les ouvrages délimitant l'enveloppe structurelle d'un volume construit. La répartition sur les groupes Gros oeuvre 1 et Gros oeuvre 2 est nécessitée uniquement par l'articulation décimale, afin de pouvoir former plus de dix sous-groupes. Le gros oeuvre englobe également des travaux liés du point de vue coût ou déroulement des opérations aux travaux de gros oeuvre et nécessaires à l'exécution des aménagements intérieurs tels que la fixation de rails de roulement ou de supports pour des cloisons mobiles
210	Poste d'attente	
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	Y compris travaux en régie et prestations pour d'autres catégories de travaux (p. ex. brochages et rhabillages pour les installations électriques et le chauffage, nettoyages effectués durant les travaux pour le compte d'autres corps de métier, etc.), dans la mesure où ils appartiennent au groupe principal 2. Délimitation: les reprises en sous-oeuvre figurent dans la rubrique CFC 123
211.0	Installations de chantier	Installations de chantier pour les travaux de l'entreprise de maçonnerie, aussi bien avec un descriptif global comportant la liste des équipements qu'avec un devis descriptif détaillé des prestations: accès et places, machines et équipements, logements, locaux d'entreposage, etc.; installations pour l'eau, l'électricité et les télécommunications nécessaires au chantier; installations provisoires pour l'évacuation des eaux usées, barrières, clôtures de chantier et signalisation, mesures pour l'exécution des travaux en hiver, etc.
211.1	Echafaudages	Echafaudages montés par l'entreprise de maçonnerie pour ses propres travaux et ceux d'autres corps de métier: échafaudages de façade, de parois, de plafonds et autres, échafaudages complémentaires, etc.